



Absence de papiers d'identité

Par **ser35**, le **05/01/2013** à **17:08**

Bonjour. SVP je besoin votre aide pour savoir ce que je doit faire.rnj'ai 22 ans bientôt. j'habite en France depuis aout 2007.je suis arrivée en France illégalement sans aucun documents.rn J'avais 16 ans .je suis orphelin. je possède depuis 2008 un récépissé de titre de séjour renouvelable chaque 3 moisrn avec autorisation de travail. je travaille et je suis en contrat CDI. a part mon récépissé de titre de séjour rnprovisoire j'ai aucun documents qui prouve mon identité. je suis né en 1991 sure territoire ex urss et ma naissancern n'a pas été déclaré officiellement auprès de les autorités de payes. donc il n'existe aucun documents qui prouvern mon identité .mon acte de naissance n'existe pas et j'ai nationalité de aucun pays. j'ai engagé un avocat en france pour faire rn la demande de jugement supplétif pour avoir acte de naissance délivré par les autorités française mais le tribunalrn a rejeté la demande. je suis allée a l'ambassade de la Russie a paris ça n'a rien donner .ils ont refusé de me délivrern quelque soit le documents(acte de naissance)car je possède aucun documents qui vient de mon pays d'origine. rnje ne connais personne dans le pays ou je suis né pour demandé de l'aide. svp si vous savez ce que je dois faire mercirn de me répondre.

Par **AlexanderVas95**, le **05/01/2013** à **23:23**

demandez une carte de séjour déclaré en tant qu'apatride

Par **ser35**, le **06/01/2013** à **12:23**

a qui je dois m'adresser pour faire la demande pour une carte de séjour déclaré en tant

qu'apatride.

Par **AlexanderVas95**, le **06/01/2013 à 14:42**

ben à la préfecture, il n'y a que la Préfecture qui délivre des titres de séjour.

Par **ser35**, le **06/01/2013 à 16:29**

je crois vous n'avait pas bien compris le problème.sans acte de naissance ils refusent de me délivré.et mon acte de naissance n'existe pas.

Par **AlexanderVas95**, le **07/01/2013 à 13:34**

oui j'ai bien compris mais je pense que c'est plutôt vous qui n'avez pas compris le terme "Apatride"...

Par **ser35**, le **07/01/2013 à 19:58**

bonjour et merci beaucoup pour votre réponse.qu est ce que je dois faire pour avoir statue "Apatrid" et pensez vous que c'est la meilleur solution?merci

Par **AlexanderVas95**, le **08/01/2013 à 07:43**

Bonjour,
Selon votre situation, ce n'est pas la "meilleur" solution mais c'est la seule car vous ne pouvez pas prétendre d'autres cartes (car pas de pièces d'identités).
Et pour l'avoir il faut aller à la Préfecture!

Par **ser35**, le **08/01/2013 à 18:57**

merci beaucoup.je vais essayer si c'est la seule solution qui me reste et je vous tiendrai au courant si ça vous intéresse le résultat

Par **AlexanderVas95**, le **08/01/2013 à 19:26**

Bon courage et tenez nous au courant!

Par **ser35**, le **08/01/2013** à **22:14**

merci beaucoup.vous etes vraiment quelqu'un de bien et très gentil.les gens comme vous ils n'y a pas beaucoup.